

Dimanche 20 Octobre 2013 au Gymnase du collège de Kerlois à Hennebont

1er Troc et Puces organisé par la GVH Football

Règlement intérieur (à conserver) :

Art. 1 : Le troc et puces est organisé par la Garde Du Vœu Foot : *Place Gerard Philipe – Maison des Associations – 56700 Hennebont*. Il est réservé aux professionnels, particuliers, collectionneurs et associations régies par la loi 1901.

Art. 2 : Les réservations et le règlement devront être effectués avant le 12 Octobre. L'inscription vaut acceptation de ce présent règlement. Les emplacements seront donnés par ordre d'inscription.

Art. 3 : Les tables sont mises à disposition des exposants, ces derniers en ont la charge tout au long de la journée et en seront donc tenus responsables en cas de dommages.

Art. 4 : Tous les articles mis en vente sont sous la responsabilité des exposants, l'organisateur ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de vol ou détérioration.

Art. 5 : Aucune annulation de la part d'un exposant ne donnera lieu à un remboursement.

Art. 6 : L'organisateur informe que les particuliers ne peuvent participer qu'à 2 troc et puces en leur nom par année calendaire selon l'*Article R321-9 du Code Pénal*.

Art. 7 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera sur l'emplacement réservé, indiqué par un numéro qui lui sera préalablement donné. Aucun changement ne pourra être possible et aucune modification des emplacements ne sera autorisée. Seul l'organisateur sera habilité à le faire. Des chaises seront fournies sur place pour les exposants.

Art. 8 : Les exposants sont tenus de rester en place jusque 18h, de nettoyer leur emplacement en fin de journée. L'accueil se fera à partir de 6h30 et jusqu'à 8h30.

Art. 9 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée.

Art. 10 : Seul l'organisateur est autorisé à tenir une buvette & un stand de restauration.

Bulletin d'inscription :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL. : E-MAIL :

Professionnel - Particulier (*razer la mention inutile*)

Si Professionnel, n° de Registre du commerce/des métiers :

Pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

(ou fournir une copie de la pièce d'identité avec le règlement).

Nature des objets mis en vente :

Emplacements : prix du mètre linéaire (à l'intérieur) :

Avec table : 5€ x = €

Sans table : 4€ x = €

A l'extérieur sans table : 3€ x = €

Inscription à retourner (GVH Football, Place Gerard Philipe – Maison des Associations – 56700 Hennebont) avant le 12 octobre 2013 accompagnée de l'attestation sur l'honneur dûment remplie par chèque à l'ordre de « *GVH Football* »

Renseignements & infos : Elisabeth Le Pen (06 65 04 99 26), Valérie Letellier (06 89 77 28 06) & RomAin Lalys (07 81 80 24 51) ou par mail : 50.20.67@free.fr